L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 30 MARS 1887

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

JEUNE homme, 22 ans, parlant anglais, français, espagnol; connaît tenue des livres, a expérience dans les affaires générales et de chemins de fer, sait aussi la télégraphie, voudrait place dans quelque port de l'Amérique du Sud ou sur une ligne de bateaux du golfe. S'adresser à K. H. D, bureau de l'Abeille.
26 mars—1f

UN jeune Belge, muni de cinq certificats du gouvernement belge, demande une place de garçon boucher en ville. S'adresser à J. MARECHAL, Lafayette, Lne. 25mars—1sem

UNE dame très connue, ayant eu plusieurs années d'expérience dans le professorat s'offre à donner des leçons d'Anglais et de Français soit à domicile ou dans une école.
S'adresser au No 171 rue Quartier.
19 mars 10f

A VENDRE.

A VENDRE—Une épicerie faisant bonnes affaires. S'adresser sur lieux, coin Dauphine et St Louis. 22 mars—1 sem

A VENDRE ou à louer, pour cause de départ (avec ou sans meubles) la belle résidence No 181 rue des Remparts, près Ste Anne, côté nord. S'adresser sur les lieux.
19 mars—2 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John H. Webb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20.616—Division A—Attendu que Gabriel Villere, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John H Webb décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 mars—30—avril 5 8

Succession de Caroline K Sprowle née Kinton, [illegible] de Robert Sprowle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19.453—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William C. Harrison, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 mars—30—avril 5 8

Succession de Hester F. S. Dickey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17.644—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Richard F. Harrison, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 mars—26 30 3 av

Succession de Cornelius Mahoney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20.171—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villere, administrateur public et administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 mars—29—2 7 avril

Succession de John Reilley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 12.001—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villere, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 mars—29—2 7 avril

Succession de Mme Theresa Starr "née Lauer."

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20.018—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gustave Lauer, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 mars—27—avril 1 5

Succession de M. J. Nugent, Mary McA. Nugent et Vincent N. Nugent

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20.121—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par [illegible], ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 mars—27—avril 1 5

Succession de Balthazar Bessel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20.[illegible]—Division D—Attendu que Mme M[illegible], [illegible] Conrad Weick a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Balthazar Bessel décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 mars—27—avril 1 5

Succession de Calvin Porter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20.506—Division C—Attendu que Denis Porter a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Calvin Porter, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 mars—25 30—3 avril

Succession de Thomas P. May.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20.[illegible]—Division A.—Attendu que Bancroft Hayet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas P. May, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 mars—25 30—3 avril

Succession de Barthelemy Latapie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20.519—Division C—Attendu que Joseph Augustin Keller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Barthelemy Latapie, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 mars—23 27 avril 1

Succession de Mme Mary McManus, veuve [illegible] de Michael Moran et en secondes noces de John H. Webb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20.520—Division A—Attendu que Samuel McCartney a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary McManus, veuve etc., décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 mars—22 26 31

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—E. B. Juncan vs. ses Créanciers—No 20.554—Ordre de Cour—Il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire soient notifiés de se présenter devant E. A. Peyroux, notaire en cette ville, le 2me jour d'avril 1887, à 11 heures A. M., afin de prendre en considération l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et sa propriété soient suspendues. Il est de plus ordonné que Joseph Lombard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 22 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
23 mars—31 en 30 jrs

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Anna Potthorst, veuve de Bernard H. Flaspoller, exécutrice testamentaire et tutrice naturelle, vs Jason Machado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20.157—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 26 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet désigné par le numéro 229 sur le nouveau plan borné par les rues Magazine, Camp, Berlin et Milan. Le dit lot est désigné par le numéro 4 et mesure trente pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent trente pieds entre lignes parallèles au pied américain. Les titres sont enregistrés au bureau de transferts, livre 116, folio 497.
Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, le 25 août 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 mars—24 31—7 14 21 26 avril

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Michel Tortorich vs ses Créanciers, No 20,588—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Michel Tortorich soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant J. Davigneaud, esq., notaire, en cette ville, le SAMEDI, 9eme jour d'avril, 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 25 mars 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
27 mars—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Rudolph Schmutz vs. ses créanciers—No 20,396 Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Rudolph Schmutz soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée pardevant Theodore A. Bakewell, notaire, en cette ville, à son bureau, 91 rue du Camp, Mardi, le 12me jour d'avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourrient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que D. B. N. Chaffe, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 8 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
11 mars—31 en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Charles J. Oberle vs. ses créanciers—No 20,323 Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles J. Oberle soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Zacharie Spearing, notaire en cette ville, le SAMEDI, 2me jour d'avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur tout autre affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Robert Marr Jr., Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 28 février 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
3 mars—31 en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Britton & Mayson vs. leurs créanciers—No 20,329, division C—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison commerciale de Britton & Mayson, composée de John D. Britton, résidant en cette ville, et John R. Mayson résident de l'Etat du Mississippi, soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero jr., notaire en cette ville, le LUNDI, 4me jour d'avril 1887, à 11 heures a. m., pour prendre en considération et délibérer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que T. M. Gill Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nlle Orléans, 28 février 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
1er mars—31 en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—P. et P. Fuzini vs. leurs créanciers—No 20,394 Division—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires Paul et Pierre Fuzini soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, LUNDI, le 11me jour d'avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que Joseph P. Hornor, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 mars—31 en 30 jrs

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Henry Weber vs P. O. Peyroux.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans—No 12.174—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Roziet, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente, à l'encan, sur les lieux, No 370 rue Bienville entre Dauphine et Burgundy, MARDI 12 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré au mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans.
30 mars—30 avril 6 12

Thos McIntyre vs Mme G. D. Armstrong.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 9 [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chs. G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre, à l'encan, au local No 2[illegible] rue Saviene, entre les rues Prytanee et St Charles, le VENDREDI, 8 avril 1887, à midi:
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré à mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Cette annonce étant la seconde et la dernière, la propriété sera vendue au plus fort enchérisseur, lors de douze mois.
J. O. LANDRY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
30 mars—30 5 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, de ce [illegible] 1887.
[illegible] Mme Margaret Law vs. son mari, No 20,180, Division C.
Sur motion de W. O. Hart, Esq., avocat de la plaignante, et en appuyant sa demande de preuves, la loi et les témoignages étant considérés, il est ordonné, adjugé, et décrété que le décret enregistré le 25 février 1887 soit confirmé et que en conséquence il y ait jugement en faveur de Mme Margaret Law et contre Thaddeus D. Van Horn son mari, décrétant une séparation de propriété entre eux et son mari condamnant le dit défendeur à payer à la dite Mme Margaret Law, son épouse, la somme de [illegible] dollars, avec intérêt légal à partir du jour de la demande judiciaire ainsi que le privilège accordé par la loi aux femmes mariées. Il est de plus ordonné que cette autre réclamation contenue dans la demande de la plaignante soit considérée mise hors de cour, et que le défendeur paye tous les frais de ce procès.
Jugement rendu le 18 mars 1887.
Jugement signé le 21 mars 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite cour en la ville de la Nlle-Orléans ce vingt-cinquième jour de mars, en l'année du Seigneur mil huit cent quatre vingt-sept.
(Sceau) M. A. McDONNELL,
27 mars—avril 2 9 16 27 Député Greffier.

VENTE DE CONSTABLE.

Mme John Hois, (transférée) vs W. J. McCall.

QUATRIEME COUR DE CITE—No 913—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez Alley, SAMEDI 16 avril 1887 à midi, de la propriété ci-après décrite ou autant de celle ci qui pourra satisfaire ledit writ à savoir:—
Tous certains lots de terre dans l'îlet No 129 borné par les rues Dryades, Washington, Quatrième et Bacchus ou Baronne, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant; les dits lots sont désignés comme lots Nos 6, 7 et 8 sur un plan dressé par Mondelli & Reynolds en février 1847 et déposé dans le bureau de L. R. Kenny, anciennement notaire, et mesure chacun 25 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles et se tous haut.
Acquis par le défendeur par jugement dans l'affaire No 11,007 Cour Civile de District et intitulé Wm John McCall vs M. J. Savage, et mise en possession d'après un reçu entre les mains du shérif civil, paroisse d'Orléans date 15 janvier 1887.
Conditions—Comptant.
J. O. LANDRY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
16 mars—16 31—16 avril

Charles W. Hunger vs Mme Green.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 11,676—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Roziet, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente, à l'encan au mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette entre St Charles et Carondelet, le JEUDI 31 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison d'après l'inventaire enregistré à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
22 mars—22 27 31

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par ceci que le 15ème jour de février 1887, un jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-après conçue dans les termes suivants:
Mme Mary E. R. McLeod vs Jacques Levy.—No 18,971 Division C.
Cette affaire a été appelée aujourd'hui; Bernard Titche, Esq., pour la plaignante, le défendeur absent étant absent et non représenté, et, après avoir entendu les plaidoiries, l'évidence et l'avocat, et pour les raisons oralement assignées, la cour considérant la loi et l'évidence pour la plaignante.
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement en faveur de la dite plaignante Mary E. R. McLeod et contre le dit défendeur Jacques M. Levy, son mari, décrétant une séparation des propriétés existant entre eux et une dissolution de la communauté d'acquets et de gains existant maintenant entre eux.
Il est de plus ordonné que la dite plaignante ait et assume l'administration de sa propriété paraphernale et que le défendeur paye tous les frais du procès.
Jugement rendu le 15 février 1887.
Jugement signé le 21 février 1887.
(Signé): F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingt unième jour de février en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
M. A. McDONNELL, Député-Greffier.
1er mars—21 en 30 j

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE D.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 12 AVRIL 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
500 Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000

2,179 Lots s'élevant à.........$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New York outraites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais. Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, ou faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif civil de la propriété de valeur connue comme le

KENTUCKY COTTON PRESS,

Ensemble avec une machine à compresser le coton, chaudières, etc., dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Bellechasse, St-Thomas et Terpsichore, ainsi que ce morceau de terre de valeur connue comme le

ANCHOR COTTON YARD,

Dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St. Thomas, Ste-Thérèse et Bellechasse.
A crédit.
Dans l'affaire de

H. H. Hall et J. D. Hill, exécuteurs testamentaires, etc., vs. Keenan et Slawson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,263—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain îlet de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu et désigné comme le "Kentucky Cotton Press", incluant une machine à compresser le coton, machines à vapeur, chaudières, etc., qui s'y trouvent attachés, et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Tchoupitoulas, Bellechasse, St-Thomas et Terpsichore, et mesurant à peu près deux cent cinquante pieds quatre pouces de face à la rue Tchoupitoulas, à peu près trois cent trente pieds de face à la rue Terpsichore, à peu près deux cent cinquante pieds quatre pouces de face à la rue St. Thomas et à peu près trois cent trente pieds de face à la rue Bellechasse.

2° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu et désigné comme le Anchor Cotton Yard, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St Theresa, St Thomas et Bellechasse, et mesurant cent soixante pieds huit pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de trois cent trente et de face à la rue Bellechasse, et une même profondeur sur la ligne la plus près de la rue St Theresa, s'étendant à la rue St Thomas, sur laquelle elle a une face de cent soixante pieds huit pouces.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites ont été acquises par les défendeurs de feu John Andrews, conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero, le 29 mars 1883.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° L'acquéreur assumera le paiement de deux certains billets à ordre d'une somme de vingt mille dollars ($20,000) chacun, faits et souscrits par les défendeurs en conjointement et in solido, à leur propre ordre et par eux endossés, datés à la Nouvelle-Orléans, le 29 mars 1883, et payables en or, monnaie des Etats Unis, à la Banque Nationale de la Louisiane de la Nouvelle-Orléans, en cette ville, les premiers jours de janvier fixés en 1888 et 1889 respectivement après dates avec intérêt à partir et après leur maturité, s'ils ne sont pas payés, au taux de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement, et le dit intérêt payable annuellement les premiers jours de juillet et de janvier avec en chaque année.

L'acquéreur assumera aussi le paiement de six billets portant intérêt ou coupons, tous souscrits par les dits défendeurs conjointement et in solido, à leur propre ordre et, par eux endossés, datés à la Nouvelle-Orléans le 29 mars 1883, payables en or, monnaie des Etats Unis, à la Banque Nationale de la Louisiane, de la Nouvelle Orléans, en cette ville, comme suit:

Deux sont marqués respectivement A et B, et sont de huit cents piastres ($800) chacun échéant le 1er juillet 1887 sans jours de grâce.

Deux sont marqués respectivement A et B et sont de huit cents dollars ($800) chacun échéant le 1er janvier 1888 sans jours de grâce.

Un de huit cents dollars ($800), échéant le 1er juillet 1888 sans jours de grâce et un de huit cents dollars ($800) échéant le 1er janvier 1889 sans jours de grâce.

Tous ces billets et coupons à intérêt sont garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété ci-dessus décrite conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero jne, notaire, le 29 mars 1883.

L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités du dit acte original d'hypothèque et de vente relativement aux honoraires d'avocats assurances, non aliénation etc.

2° L'acquéreur paiera comptant une somme suffisante pour payer la réclamation du demandeur, à savoir: la somme de trente-deux mille cinq cents dollars ($32,500) avec intérêt au taux de 8 pour cent du 29 mars 1883, sujet à un crédit de trois mille dollars ($3000) payés le 1 novembre 1885 et d'un crédit de trois mille dollars ($3000) payé le 21 décembre 1885 ensemble avec un crédit de 5 pour cent sur le montant du dit principal et intérêt pour honoraire d'avocat, aussi bien que les frais du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dus sur la dite propriété.

3° L'acquéreur assumera le paiement d'un billet à ordre pour la somme de seize mille deux cent cinquante dollars ($16,250) souscrit par les défendeurs conjointement et in solido à leur ordre et par eux endossé daté du 29 mars 1883 et payable le 1er août 1887 et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de sa date de souscription jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque et lien du vendeur respectivement sur les dits biens et avec cette réserve de rang en premier lien à ceux cités des [illegible] précédence conformément à un acte passé pardevant Andre Hero jne notaire le 29 mars 1883. L'acquéreur assumera toutes les obligations et les responsabilités du dit acte original d'hypothèque et de vente, etc.

4° Et la reste du prix d'adjudication s'il y en a comptant sur les lieux.

Et si après [illegible] intérêt précédemment [illegible] prix d'adjudication ne suffit pas pour couvrir les différentes sommes [illegible] dans les 2eme et 3eme stipulations des conditions de la vente, alors après l'adjudication des dits deux mois et des coupons intérêt et paiement auront peut des frais du procès et de la vente et des honoraires d'avocat et des taxes de ville et d'Etat dus sur la propriété, le reste du prix d'adjudication doit être réparti proportionnellement au prorata entre le montant de la réclamation du demandeur, telle que décrite en second lieu dans ces dites conditions et le montant du billet à assumer décrit comme le troisième des dites conditions, l'acquéreur devant payer comptant la somme ainsi répartie au montant de la réclamation du demandeur et garde en sa possession le solde ainsi réparti à l'extinction du billet décrit comme condition sur le troisième et devant payer comptant le surplus de ce du dit prorata s'il en existe.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
8 mars—8 15 22 29—avril 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de comptes à recevoir.

Geier Bros. vs. Leurs Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,182—En vertu d'un ordre de vente daté 25 mars 1887 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 avril 1887 à 12 M. de la propriété ci-après décrite à savoir:
Un lot de comptes à recevoir, conformément à une liste déposée à mon bureau.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans et syndic Provisoire dans l'affaire ci-dessus.
27 mars—27 28 29 30 31—avril 1 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une propriété de valeur améliorée située [illegible] ouest des rues Baronne et Girod.

Dr. E. B. Maraillion vs. Dr Louis Charles Lestane.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,870—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans au coin des rues Baronne et Girod, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Dryades et Lafayette, lequel terrain est désigné par la lettre A sur un plan dressé par J. A. D'Hemécourt, sous voyer, et annexé à un acte d'hypothèque passé pardevant C. V. Foulon, notaire, le 22 décembre 1866; lequel terrain mesure, en mesure américaine, vingt et un pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Baronne, sur soixante trois pieds dix pouces et trois lignes de profondeur et face à la rue Girod, laquelle profondeur inclut la largeur d'une allée en commun au fond du dit lot, laquelle allée fait face à la rue Girod et mesure trois pieds dix pouces et trois lignes de largeur sur cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
1er mars—1 8 15 22 29—2 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

William McNamara vs Mme Margarette Guerin, exécutrice d'Edmond Meehan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,181—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Franklin, Troisième District de cette ville, désigné comme numéro quinze, dans l'îlet numéro quatre, sur un plan original fait par le voyer de ville, le quatorzième jour de mai 1831, déposé à l'étude de feu Carlisle Pollock, notaire en cette ville le 30 mai 1831, et borné par les rues Champs Elysées Villeré (anciennement Girod), Robertson (anciennement Saint Jean Baptiste) et Marigny, le dit lot mesure au pied anglais, quarante pieds de face aux Champs Elysées, entre Villeré et Robertson, sur une profondeur de cent vingt pieds borné en haut par le lot numéro seize et en bas par le lot numéro quatorze, et dans le fond par le lot numéro dix huit.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent.
Acquis par feu Edmond Meehan de Rhodie Brana épouse d'Oliver Spriggs par acte passé pardevant Michael Gernon, notaire en cette ville, en date du 26eme jour d'octobre A. D. 1850.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 mars—8 15 22 29—avril 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

D. Negretto, Jr., vs. Christ. Nungesser.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,137—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Une certaine portion de terre dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St Denis, Washington, Sixième et St. Patrick, désigné comme îlet No. 283, la dite portion de terre étant la plus grande partie du lot original numéro trente et un dans l'îlet le plus près de la rue Washington; la dite portion de terre ou lot au mètre trente et un mesure vingt-sept pieds, six pouces de face à la rue St. Denis sur une profondeur de cent cinquante pieds acquis par le défendeur de Orloff Lake, par acte passé pardevant Joseph H. Spearing, notaire, le 12 janvier 1886
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9mars—9,16,23,30—3,4,5,6,7,8,9avril.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés améliorées de valeur situées dans la partie centrale des affaires de la ville sur deux terrains rue des Magasins et un terrain rue Girod, dans l'îlet borné par les dites deux rues, près des rues Camp et Lafayette

Schoolfield Goodman & File vs Succession de R. J. West et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,177—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:
Trois lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Magasins, Girod, Camp et Lafayette, dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, un des dits lots mesurant vingt-cinq pieds de face à la dite rue Girod sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, et les autres deux lots mesurant chaque vingt et un pieds de face à la dite rue des Magasins sur cent soixante et onze pieds de profondeur, mesure américaine, plus ou moins.
Etant la même propriété que feu R. J. West a acquise par un achat de Mme Catherine Norton veuve de Samuel Nessley, d'après un acte passé pardevant P. C. Cuvelier, notaire, le 3 avril 1872.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 mars—30—avril 6 13 20 27 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un billet à ordre.

Keiffer Bros vs. J. M. Little.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 19,264—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, SAMEDI 9 avril 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:
Un certain billet à recevoir pour la somme de cinq cent trente sept dollars ($537) tiré par F. Aden, à l'ordre de J. P. Aden Jr., et transféré par endossement par ledit J. P. Aden Jr. à J. M. Little et endossé par ledit J. M. Little, daté à la station Halpin, Miss., le 28 de septembre 1886 et fait payable le premier jour de janvier 1887 à la station Halpin, Miss.
Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29mars—29—avril 2 6 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur près du marché St Bernard.

Succession de Mme Barbara Crespin, No. 18,587—Division D

Mme Mary Laskey, tutrice, vs. Succession de Antoine Crespin (un absent)—No 19,457—Division E.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. En vertu d'un ordre de vente daté [illegible] 1887 dans l'affaire No 18,587 ci-dessus mentionnée et en vertu d'un jugement rendu le 1er février 1887 et signé le 14 février 1887 dans l'affaire No 19,457 ci-dessus mentionnée, tous deux à moi adressés par l'Hon Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus respectivement je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse Arcade rue Magasine entre Gravier et le Natchez Alley dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 16 avril 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Deux certaines portions de terre ensemble avec tout et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent situées dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues St. Bernard, Robertson, Laharpe et Claiborne désignées par les lettres A et B sur un plan du dit îlet fait par Arthur de Armas, député voyer de ville le [illegible] mars 1887 et déposé au bureau du shérif civil, lesquels mesurent au pied américain, conformément au dit plan comme suit, à savoir:
La portion de terre A forme l'encoignure St Bernard et une allée qui se trouve entre la portion de terre et le marché St Bernard, et mesure trente six pieds de face à la rue St Bernard, [illegible] pieds de profondeur et de face à la rue St Bernard, soixante douze pieds trois pouces et cinq lignes sur la côté qui la divise de la portion de terre désignée par la lettre B sur l'ilot planet vingt six pieds trois pouces et sept lignes dans le fond.
La portion de terre B touche à la portion A et mesure cinquante trois pieds onze pouces et six lignes de face à la dite allée, sur un côté et sur le côté touchant à la dite portion de terre A de soixante douze pieds trois pouces et cinq lignes, et sur l'autre côté vers la Laharpe, de quarante quatre pieds neuf pouces et dans le fond qui est la continuation de la ligne du fond de la portion de terre A soixante pieds tout pour ces deux lignes.
Les deux portions de terre sont composées de trois lots de terre désignés par les nos 1, 2 et 3 sur un plan fait par J. A. D'Hemécourt, le 22 juin 1875, déposé pour référence au bureau du shérif civil.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le gré des acquéreurs, et le reste du prix d'adjudication à crédit de un et deux ans en billets portant intérêt au taux de 8 pour cent et garantis par privilège et lien du vendeur, et l'acquéreur payera les taxes de 1887.
Actes de vente pardevant John Bendernagel notaire aux frais des acquéreurs.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15mars—15 22 29 av5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

A. Lehmann & Co., vs Bernard & Forcheimer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,900—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 2 avril 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites à savoir.
Cinq trente-deuxièmes (5-32) de trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magazine, Lafayette, Constance et Poydras et désignés comme les lots A et B sur un plan dressé par C. A. Hedin [illegible] et déposé en [illegible] de W. [illegible] notaire, et enfin le lot désigné par la lettre H, sur un plan dressé par F. Z. [illegible] et déposé dans les archives de J. B. Marks [illegible] lesdits lots [illegible] côté à côté, au coin [illegible] à la rue Magazine [illegible] pieds de face, profondeur de 127 pieds 10 pouces [illegible] et 3 lignes de face à la rue Poydras sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 mars—2 9 16 23 30—2 av

VENTES A L'ENCAN.

PAR STEPHEN J. DERBES.

Vente de Syndic provisoire.

Lorgnettes, Longues vues, Lunettes montures [illegible] nettes en or, argent et acier, Thermomètres, Baromètres, Instruments d'arpenteurs, Instruments de dessin, Microscopes de valeur, Stéréomètres pour sirops, esprits etc. Verres grossissants, Compas, Boussoles, Niveaux, Roulettes d'arpenteurs, Comptoirs Vitrières, etc. Aussi une variété d'instruments de physique, chimie et chirurgie. Une grande quantité de verres de lunettes et une magnifique balance de précision (coûtant $150).

R. Schmutz vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 20,396.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau No 14 rue de Chartres—Il sera vendu JEUDI 31 mars 1887, à 11 a. m. au No 124 rue Royale, près Toulouse, par ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A. Le contenu du dit magasin.
Conditions—Comptant sur les lieux.
27 mars—27 29 31

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Terrains de choix pour bâtir dans le troisième district,

Coin des rues Laharpe, Miro et Tonti.

PAR C. E. GIRARDEY & CIE—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 2 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, il sera vendu à l'encan:
Six terrains de choix pour bâtir situés dans l'îlet borné par les rues Columbus, Laharpe, Miro et Tonti, désignés par les Nos 9, 10, 11, 12, 13 et 14. Les lots 9 et 10 forment le coin des rues Miro et Laharpe, mesurant chaque 31 pieds 7 pouces de face à la rue Miro sur 117 pieds de profondeur et face à la rue Laharpe. Les lots 11 et 12 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Laharpe sur 126 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots 13 et 14 forment le coin des rues Tonti et Laharpe, mesurant chaque 31 pieds 7 pouces de face à la rue Tonti sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Laharpe. Le terrain est élevé et le voisinage s'améliore rapidement. Les dits terrains se trouvent à deux îlets de la ligne des chars urbains de la rue Esplanade.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs; la portion à crédit à un et deux ans, pour lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles, les taxes de 1887 seront payées par les acquéreurs qui déposeront 10 pour cent comptant du prix de vente au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant Félix Dreyfous, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
27 mars—à date

Propriété de valeur

Près de l'Hôtel de Monnaie des Etats-Unis et du Marché Français.

Deux bâtisses et magasins en briques à deux étages, avec un grand terrain sur le côté,

Situés rue du Quartier, entre Vieille-Levée et Chartres.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. FRIEDRICHS, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, il sera vendu à l'encan, du consentement des parties—
Les bâtisses en briques à deux étages, désignées par les Nos 32 et 34 rue du Quartier, dans l'îlet borné par les rues du Quartier, Hôpital, Chartres, Vieille Levée ou Décatur. Le terrain mesure environ 40 pieds de face à la rue du Quartier, sur une profondeur de 100 pieds plus ou moins. Etant à proximité du Marché Français, de l'Hôtel de la Monnaie et de la levée, elles sont très convenables soit pour affaires soit pour résidences. La propriété rapporte un revenu de $15 par mois, soit $900 par an, sans bail. Elle est contiguë à la propriété du St. Aloysius Commercial College.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de un et deux ans, en billets spécialement garantis, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, ainsi que toutes les autres clauses ordinaires.
Acte de vente pardevant Omer Villeré, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 mars—19,26,30 à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Buggies, Wagons à ressorts, Coffre-fort, Charrettes à bière, Barils vides, etc., etc.—Succession de Herman F. Stucken, No. 19,906, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—MARDI, 5 avril 1887, il sera vendu à l'enchère publique, à 11 heures du matin, au coin des rues Conti et Marais et au No. 108 de la rue des Marais, en vertu d'un décret de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, daté du 22 mars 1887, pour le compte de ladite succession:
Un lot d'effets mobiliers se composant en partie de ceux ci-dessus mentionnés, selon un inventaire enregistré à la Cour Civile de District.
Conditions—Comptant.
26mars—au 5 avril

Résidence en briques à trois étages pour famille,

Coin des rues Hôpital et Chartres, en face de l'église Ste-Marie.

V. Viosca et al. vs. Corinne Viosca et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 20,[illegible]3.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 23 avril 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 25 février 1887 et signé le 1er mars 1887 par l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après à savoir:
Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Royale, Hôpital et Ursulines, désigné par la lettre F, sur un plan dressé par A. de Armas, sous voyer de la ville, le 10 octobre, 1880, et annexé à un acte pardevant M. J. Ducros notaire le 25 juin, 1881. Le dit lot forme le coin des rues Chartres et Hôpital, et mesure 24 pieds de face à la rue Chartres, sur 92 pieds 6 pouces de profondeur et de face à la rue Hôpital, entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une résidence en briques à trois étages pour famille contenant, au rez-de-chaussée, un corridor d'entrée du côté de la rue de Chartres et de la rue Hôpital, de grands salons avec arches et une salle à manger spacieuse; au second étage trois chambres à coucher, un cabinet spacieux et deux lieux d'aisance; la même distribution au troisième.
Aussi une cuisine en briques à deux étages tout en ardoise qui y est attachée, avant en tout six chambres, chambre à charbon, lieux d'aisance, etc. et un beau balcon en fer faisant le tour de la bâtisse principale.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance à 1 on à 1 et 2 ans le crédit à l'option de l'acquéreur divisée en portions égaux en billets pour satisfaire la part des vendeurs, portant 8 0/0 par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les dits billets seront garantis par privilège et hypothèque du vendeur; l'acquéreur devra assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion à crédit et transférer la police d'assurance au détenteur des billets.
L'acte de vente renfermera la clause de non aliénation et de vente sans exécution et 5 0/0 de frais d'avocat en cas de procès, et de vente pour forcer le paiement des dits billets et toutes les autres clauses usuelles. Les taxes dues et actes de vente l'acquéreur assumera le paiement au-dessus du prix d'adjudication des taxes d'Etat et de ville de 1887 et déposera avec l'encanteur 10 0/0 du prix de vente au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Charles T. Soniat notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 mars—19 26—avril 2 9 16 23

Propriété

RUE DAUPHINE,

Vis-à-vis l'Eglise St-Vincent de Paul.

Succession de Kunegunda Brunner, épouse de Henry Lühring.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,050.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 9 avril 1887, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 février 1887, pour le compte de la dite succession la propriété ci-après décrite savoir:
Un morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet composé entre les rues Dauphine, Mandeville, Casacalvo et Royale [illegible] ayant en face de la rue Dauphine, mesurant [illegible] 37 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine sur [illegible] pieds de profondeur.
Les améliorations comprennent [illegible] une cottage [illegible] en ardoises [illegible] dans le fond, [illegible] cuisine, etc.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance à crédit de 1 et 2 ans en billets portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, garantis par hypothèque sur la propriété vendue, et l'acquéreur payera les taxes de 1887 [illegible] et 10 pour cent au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant M. J. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5mars—5 12 19 26—avril 2 9

Propriété rue Mandeville.

Succession de M. et Mme J. B. Laine.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans [illegible].

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 9 avril 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. [illegible], juge de la Cour Civile de District [illegible] la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Marigny, [illegible] et Dauphine, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Mandeville sur [illegible] pieds de profondeur, [illegible] Marigny.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5mars—5 12 19 26—avril 2 9

PAR B. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE

Offre rare en vente de propriétés immobilières de choix

Cette excellente [illegible] de choix [illegible] du Camp et [illegible] 55 pieds de façade rue du Canal sur 91 de façade rue du Camp et rendant un revenu annuel de $10,050.

Sites de choix pour commerce ou fabrique près du fleuve, au coin des rues Delta et Front, et faisant face à la gare du chemin de fer de Morgan.

Splendide propriété commerciale dans le carré d'îlet borné par les rues Delta, Poydras, Gravier et Front.

Maison de résidence à deux étages en briques 137 rue Girod, entre les rues Carondelet et Baronne.

La magnifique propriété au coin sud ouest des rues Carondelet et Girod, ayant une façade de plus de 127 pieds sur Carondelet sur 94 1/2 pieds de façade rue Girod.

Vente pour opérer un partage entre héritiers.

A l'enchère publique et à des conditions faciles.

La succession de Sarah Hirsch et autres vs Florance Schwabacher et autres.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 20,204.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 19 rue Bourbon—SAMEDI, 16 avril, 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement en partage rendu le 7 mars 1887, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et d'un décret de la dite cour en date du 12 mars 1887, amendant le dit jugement et en vertu d'un autre arrêt de la dite cour daté du 12 mars 1887, homologuant les délibérations d'une assemblée de famille tenue devant W. O. Hart, notaire, le 11 mars 1887, pour les mineurs défendeurs dans le procès.
Je vendrai la propriété ci-après décrite, savoir:
1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et avantages y appartenant, située dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Julia, Girod, Carondelet et Baronne, la dite portion de terre formant l'angle des rues Carondelet et Girod, et mesurant au pied américain 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de façade rue Carondelet, sur 94 pieds, 7 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles et de façade rue Girod.
2° Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Canal, Camp, Commune et St. Charles, désigné comme le terrain numéro Un sur un plan du dit carré déposé en l'étude de M. D. Armas, notaire en cette ville par acte daté du 3 mai 1820, lequel terrain mesure, en pieds français, 31 pieds de façade rue du Camp 64 pieds 6 pouces du côté de la rue Commune, 35 pieds de façade rue du Canal et 106 pieds du côté de la rue St. Charles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent tout ce qui y appartient et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui en font partie.
3° Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Girod, Baronne, Lafayette (anciennement Hevia) et Carondelet, et mesurant, au pied américain, 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de façade rue Girod, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
4° Quatre terrains situés dans le premier district de cette ville (connu sous le nom de Batture Property) dans le carré No 3 "A" borné par les rues Poydras, Lafayette, Front et Delta, désignés par les Nos. 12, 13, 14 et 15, lesdits terrains mesurant chacun 24 pieds 8 pouces et 3 lignes de façade rues Delta et Front, sur une profondeur de 125 pieds 4 lignes entre lignes parallèles, ensemble avec tous les droits, passages et avantages qui y appartiennent.
5° Un terrain situé dans le premier district de cette ville, connu sous le nom de Batture Property, dans le carré No 2 "A" borné par les rues Gravier, Poydras, Front et Delta désigné par le No 9 et mesurant 24 pieds 6 pouces 2 lignes de façade rue Delta sur 27 pieds 5 pouces 7 lignes de façade rue Front, et une profondeur de 128 pieds 4 pouces et 5 lignes du côté du terrain No 8, aussi 127 pieds 2 pouces 5 lignes sur la limite du côté du terrain No 10.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste à un et deux ans, ou un an, aussi à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit, s'il y en a, payable en billets de l'acquéreur, portant 8 0/0 par an d'intérêt de la date de la vente jusqu'à maturité et 8 0/0 par an d'intérêt après jusqu'à parfait paiement. Garantis par lien du vendeur et privilège sur la propriété. Les actes porteront toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 0/0 honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès pour le recouvrement des billets. La bâtisse devant être assurée et les polices d'assurance transférées. Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs assumeront et paieront, en sus du prix d'adjudication, les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication sera requis sur les lieux pour assurer la vente.
13mars—13 20 27 avril 3 10 16

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété triangulaire de valeur.

Rue Tchoupitoulas, entre les rues Joséphine et Adèle.

Succession de Alfred Shaw, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à deux (2) ordres de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", un daté du 14 février 1887, et l'autre un ordre amendé daté le 18 février 1887, Dossier de la Cour No 19,365, pour le compte de la succession de Alfred Shaw, décédé, il sera vendu à l'encan—
Un terrain de valeur de forme triangulaire situé dans le Quatrième District dans l'îlet triangulaire borné par les rues Tchoupitoulas, Levée Water ou Front, Joséphine et Adèle ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 1, mesurant 64 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 45 pieds 11 pouces et 8 lignes de face à la rue Water sur une profondeur à travers l'îlet de la rue Tchoupitoulas à la rue Water de 16 pieds 1 pouce et 6 lignes du côté le plus rapproché de la rue Joséphine et 7 pieds 2 pouces à l'extrémité de la ligne triangulaire la plus rapprochée de la rue Adèle. Etant la même propriété acquise par l'entremise de Wurzburger Watts et autres d'après un acte pardevant T. O. Stark, ex notaire, le 7 décembre 1855.
Les améliorations consistent en une **longue maison en bois à deux étages, toit en ardoise** et servant comme résidence pour plusieurs locataires avec citernes etc., et rapportant $16 par mois.
Conditions—Comptant en passant les titres. 10 pour cent payé comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera les taxes dues en 1887 en plus de son adjudication.
Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 fév—mars 6 13 20 27 avril 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Troisième District.

Succession d'Henry Louis Bordes, décédé.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A en date du 10 mars 1887, Dossier No 20,229 pour le compte de la succession d'Henry Louis Bordes, décédé, à l'encan, il sera vendu:

Troisième District.

La partie onze quarante neuvièmes (11/49) indivise des propriétés [illegible] appartenant à l'usufruit légal de Mme veuve Louis Bordes, à savoir:
1. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville et désigné comme le No 1, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Enghien, Villeré et Champs Elysées et mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Marigny sur une profondeur de 110 pieds 10 pouces 6 lignes et de face à la rue Urquhart.
Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis connue comme No 150 rue Marigny.
2° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 740, borné par les rues Claiborne, Prosper, Marigny et Mandeville désignés par les Nos 2 et 3 sur un plan et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 150 pieds 10 pouces 2 lignes, le tout entre lignes parallèles et au pied américain.
Les améliorations comprennent une maison à [illegible] corps de logis connue comme le No 64 rue Claiborne.
Conditions—Comptant en passant les titres, 10 pour cent comptant sur les lieux, l'acquéreur assumera les taxes de 1887 en sus de l'adjudication.
Les actes de vente pardevant Felix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.
13 mars—15 20 27—avril 3 10 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE

Une Bibliothèque privée très élégante, contenant environ 1000 volumes [illegible] et les ouvrages de [illegible] composée de [illegible] Shakespeare, Byron, Scott, Moore, [illegible], British [illegible], Encyclopédie etc. [illegible]. Aussi, une élégante collection de Gravures dans leurs cadres [illegible] un élégant piano à queue [illegible] presque neuf—Une élégante chambre à coucher en noyer, et confortable chaise de bureau, etc., en [illegible] presque neuve. Le tout pour être vendu en bloc—Meubles de chambre à coucher et de salon et effets mobiliers.

Succession de John M. Gould et de sa femme.

Sans réserve. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 22 mars 1887, Dossier de la Cour No 20,[illegible] pour compte de la succession de John M. Gould et de sa femme Anna H. Ryder, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan:
Une collection d'ouvrages de valeur et autres livres d'auteurs populaires, élégamment reliés et en parfait état, avec une bibliothèque élégante, une chambre à coucher et de salon, et autres effets mobiliers. Le tout d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant avant livraison.
N. B.—La bibliothèque peut être inspectée quand on le voudra, en obtenant une carte de l'encanteur.
[illegible]mars—25 26 27 av2 à date

ANNONCE JUDICIAIRE

UN JOLI COTTAGE.

Coin Constance et de l'Avenue Peters.

[illegible]

Succession de Mme Louisa Bosser, femme décédée de Wm Cannon

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division [illegible], daté le [illegible] mars 1887, Dossier No 20,[illegible], pour compte de la succession de Mme Louisa Bosser, femme décédée de William Cannon, il sera vendu à l'encan:
Le joli cottage en bois, formant le coin de Constance et de l'Avenue Peters [illegible] connu sous le No [illegible] rue Constance, et contenant [illegible] chambres, cuisine, [illegible] salle de bain, etc. et à [illegible] en bon état, et valant environ $15 ou $20 par mois.
Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur et une façade sur l'Avenue Peters de 120 pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine, conformément au plan à l'endroit de la vente.
La propriété se trouve entre une double ligne de chars et est véritablement une charmante petite maison.
Conditions.—Une moitié comptant et la balance à un et deux ans à 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles. 10 0/0 payé comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887 en plus de l'adjudication. Acte de vente pardevant Paul Renshaw, notaire aux frais de l'acquéreur.
6mars—6 13 20 27 avril 3 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coin de rue de choix convenable pour un commerçant.

Le cottage en bois couvert en ardoises No 338 rue Bienville [illegible] maison de résidence [illegible].

Karl Kuhn, syndic, vs. Mlle Pauline Jené.
Dossier de Cour No 19,337

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI 23 avril 1887 à midi à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C rendu le 8me jour du mois de mars 1887 et signé le 14 mars 1887, Dossier No 19,337 dans l'affaire de Karl Kuhn, syndic vs. Mlle Pauline Jené, à l'enchère publique il sera vendu:
Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Roman et Prieur, désigné par la lettre "B" et mesurant 47 pieds 4 pouces de façade rue Bienville sur une profondeur et façade rue Roman de 86 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles et formant l'angle des rues Bienville et Roman, ainsi que l'indique un plan de Williams and Patton, architectes et voyers, plan que l'on peut voir sur les lieux de la vente.
Les améliorations comprennent un cottage en bois recouvert en ardoises portant le No 338 rue Bienville. Il y a un grand magasin et quatre autres pièces, citerne, etc. Le revenu est de $30 par mois.
Conditions—Comptant en passant les titres. Un dépôt de 10 0/0 en argent sera exigé sur les lieux de l'adjudication et l'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887 en outre de son enchère.
L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 mars—23 27—avril 3 10 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence, Ecuries, Meubles, Charrettes, Chevaux, Barouche, Harnais et Effets mobiliers.

Deux lots de terre,
Coin des rues Jersey et Soniat.

Succession de John Muller et Annie Maria Werling, sa femme, tous deux décédés.

Conditions faciles. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—VENDREDI 15 avril 1887, à midi au local coin des rues Jersey et Soniat, Sixième District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon Wm. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 8 mars 1887, Dossier de la Cour, No 20,024, pour le compte de la succession de John Muller et Annie Maria Werling, sa femme, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan:
Un lot de meubles de maison et effets mobiliers, aussi deux chevaux, deux charrettes, baroaches, harnais, [illegible] etc., conformément à un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
Et le Samedi, 16 avril 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, dans le Premier District de cette ville et conformément au même ordre et dossier mentionnés, il sera vendu:
La résidence en bois à deux étages, avec écuries, dépendances, citerne, etc. La maison ayant 4 chambres situées au coin des rues Jersey et Soniat, dans le Sixième District de cette ville, en **deux lots de terre** désignés par les Nos 7 et 8 qui sont contigus et mesurent, No 7, 31 pieds et le No 8, 30 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 110 pieds chacun, et formant le coin des rues Jersey et Soniat (dans l'îlet No 12), borné par les rues Laurel et Dufossat.
Conditions—Pour propriété foncière, un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans avec 8 pour cent intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 pour cent devant être payé comptant sur les lieux, et en plus les taxes de 1887 assumées par l'acquéreur.
Acte de vente pardevant J. Henry Forcelle, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13mars—13,20,27—3,10,13,14,15,16 avr

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Lawrence Finn.

Mulets, wagons, jument, charrette à foin, clef forte, vieux cuivre, [illegible] etc.
Par ordre de Cour pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—LUNDI 11 avril 1887 à 11 heures du matin, au local coin des rues Bienville et Rendon dans le Deuxième District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 29 mars 1887, Dossier No 20,516, pour le compte de la succession de Lawrence Finn, décédé, à l'encan il sera vendu:
Deux mulets, une jument, wagons, charrette, vieux cuivre, chiffons et autres effets mobiliers conformément à un inventaire.
Conditions—Comptant.
30mars—30—3 avril à la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le sixième district.

Jolies résidences et beau terrain, No 378 rue Colisée, près Delachaise.

Un site magnifique, propre à y bâtir, 50 x130 pieds.

Coin des rues Coliseum et Delachaise.

Dans l'affaire de J. H. Campman vs ses créanciers. A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre le Natchez Alley et la rue Gravier, dans le premier district de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 22 mars 1887, Dossier No 16,884 l'affaire de J. H. Campman vs ses créanciers, il sera vendu à l'encan:

Sixième District. Désirable résidence et terrain.

1° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet No 1, borné par les rues Coliseum, Delachaise, Plaquemines (ou Prytanee) et l'Avenue de la rue Delachaise, désignée par la lettre A, mesurant 40 pieds de face à la rue Coliseum sur une profondeur de 120 pieds 10 pouces.
Les améliorations comprennent une résidence en bois, bien et solidement construite à deux étages, et couverte en ardoises, avec une bâtisse à deux étages dans le fond, couverte en ardoise, et un corridor en haut et en bas et toutes dépendances, avec galeries etc., cour pavée, une bonne citerne, jardin etc., connue par le No 378 rue Colisée.

Un site magnifique.

2. Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dans le même district et îlet, désignée par la lettre B, et mesurant 50 pieds de face à la rue Coliseum sur une profondeur de 120 pieds 10 pouces et formant [illegible] des dites rues.
Le tout [illegible] conformément à un plan par Williams & Patton [illegible] dont une copie peut être vue [illegible] la propriété peut être visitée avec une carte des encanteurs [illegible].
Conditions—Un tiers comptant et le reste à [illegible] ans avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente et toutes les clauses usuelles, et au moins 10 pour cent comptant sur les lieux, l'acquéreur assumera les taxes dues en 1887 en sus de son enchère.
Actes de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.
23mars—23 27 avril 10 17 23

PAR JAS P. GUINAULT

VACHES LAITIÈRES.

Succession de Jean Paissegur

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau [illegible]—Passage de la Bourse, SAMEDI 2 avril 1887, il sera vendu à [illegible] l'enclos de laiterie à Algiers, au Bayou St-Jean, en face du Pont en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 mars 1887:

40 vaches laitières, plusieurs avec des veaux, les autres sur le point de vêler, et une charrette.
Conditions—Au-dessus de $50, comptant, et au dessus de $50 [illegible] crédit au [illegible] de la satisfaction de l'encanteur.
[illegible]

VACHERIE.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau, [illegible] rue [illegible] et Passage de la Bourse—[illegible] 31 mars 1887, à 11 [illegible]—
La vacherie de M. [illegible] consistant de 24 vaches laitières, une génisse, [illegible] et chevaux, 1 wagon, [illegible] laquelle et toutes les ustensiles de la vacherie.
La vacherie sera donnée au plus fort acquéreur.
Conditions—Pour $50 comptant, et $50 à [illegible] crédit [illegible] satisfaction [illegible].
Conditions—A la vente
27 [illegible]

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix du Premier District.

La grande bâtisse en briques à trois étages, [illegible] connue sous le nom de "Hôtel Laclede House", rue Carondelet, entre les rues Lafayette et Poydras, la maison de résidence en briques à trois étages avec mansardes, coin des rues Julia et St Charles.

Succession de John R. Pattman.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, A. P. Paul, Encanteur—Bureau No 5 rue [illegible]—SAMEDI 16 avril 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine [illegible], en vertu d'un ordre de l'Honorable juge de la Cour [illegible], paroisse d'Orléans, [illegible] daté du [illegible] mars 1887 à 10 heures du matin, [illegible] il sera vendu à l'encan, à savoir:
1. Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Poydras et Lafayette, désigné par le No 5 sur un plan [illegible] notaire. Le terrain mesure 28 pieds 2 pouces [illegible] de façade rue Carondelet, sur 151 pieds 10 pouces de profondeur du côté du terrain No 4, et 151 pieds 1 1/2 pouce [illegible] mesurant 26 pieds de largeur et continuant jusqu'au 30 septembre 1887 au taux de $75 par mois.
Les améliorations comprennent la vaste maison de résidence en briques à trois étages, sise au No 123 rue Carondelet connue sous le nom de "Laclede House."
2. Un morceau de terre dans le Premier District de cette ville ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, formant l'angle des rues Julia et St Charles dans le carré d'îlet borné par les rues Camp et St Joseph, mesurant 26 pieds 3 pouces de façade rue Julia, sur une profondeur et façade rue St. Charles de 105 pieds et mesurant de l'autre côté 105 pieds de profondeur. Il est contigu à la propriété par une allée commune au dit côté.
Les améliorations comprennent la grande maison de résidence en briques, à trois étages, avec mansardes, à l'angle des rues Julia et St Charles, ayant de vastes chambres à coucher, bien aérées, salons salle à manger, etc., parfaitement située pour un hôtel ou pension privée de premier ordre. Elle est louée jusqu'au 30 septembre 1887, au taux de soixante dollars par mois.
Conditions—Comptant. Les propriétés ci-dessus décrites sont vendues sujettes aux baux existant. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente, et les taxes dues à ce dépôt. L'acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant John Bendernagel, notaire.
13mars—13 19 26—2 9 16 avril.

PAR HOEY & O'CONNOR.

Deux charmantes résidences rue North Rampart, entre les rues Dumaine et St Philippe.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI 9 avril 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, il sera vendu à l'encan:
Les résidences à deux étages Nos 217 et 219 rue North Rampart sur le côté ouest entre les rues Dumaine et St Philippe. Les lots mesurent ensemble 67 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue North Rampart, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Les résidences sont séparées, modernes comme modèle et construction, ayant de grandes galeries, corridors, salons spacieux et salle à manger des chambres à coucher bien aérées et claires, bonnes pour une grande famille.
Trois lignes de chemin de fer urbain rendent l'accès facile aux affaires.
Le voisinage est aussi agréable et désirable que dans n'importe quelle partie de cette avenue délicieuse. Elles sont louées à bail jusqu'au 1er octobre 1887 à raison de $69 par mois pour chaque résidence.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de un et deux ans en billets portant intérêt de 7 pour cent par an avec lien du vendeur, et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera toutes les taxes dues pendant l'année 1887, et déposera 10 pour cent au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Omer Villeré, Esq. notaire.
20 mars—20 26—avril 2 9 16 23.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage No 276 rue Gasquet,

Entre Tonti et Rocheblave.

Succession de Mary Daly, femme décédée de Michael Burke.

No 19,274—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 2 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 18 février 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-dessous, à savoir—
Un cottage en bois à un étage, No 276 rue Gasquet dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Gasquet, Palmyre, Tonti et Rocheblave. Le lot est désigné comme No 9 et mesure 27 pieds 1 pouce de face à la rue Gasquet sur 105 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le voisinage s'est bien amélioré.
Conditions.—Comptant, l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant 1887 et déposera 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant B. Rouen, Esq. notaire public.
Mars 1er, 12, 19, 26—avril 2.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

Vente par Thomas C. Porteous, tuteur légal de la mineure Mary Hall Porteous.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—VENDREDI 15 avril 1887 à 11 heures du matin, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 12 mars 1887 rendu dans l'affaire de Mme George Porteous No 16,502 de la dite Cour, il sera vendu—
1. Une certaine portion de terre dans l'îlet borné par les rues Camp, Delord, Tivoli Circle, St Charles et Calliope, mesurant, au pied français, 120 pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur et façade de 104 pieds sur la rue Delord.
2° Un lot de terre dans le même îlet mesurant, au pied américain, 27 pieds 4 pouces et 2 lignes sur Tivoli Circle, 75 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur et de face à la rue Delord, 81 pieds 6 pouces de profondeur sur l'autre côté, et ouvrant dans le fond d'une largeur de 42 pieds 7 pouces et 5 lignes.
3° Un lot de terre touchant le lot ci-dessus, mesurant 27 pieds 4 pouces et 2 lignes sur Tivoli Circle, 81 pieds et 6 pouces sur la ligne qui la divise du lot ci-dessus, 93 pieds et 3 pouces sur la ligne qui la divise du lot ci-dessous, et 12 pieds 4 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond.
4° Un lot de terre touchant au lot ci-dessus mesurant 27 pieds 4 pouces et 2 lignes sur Tivoli Circle, 93 pieds et 3 pouces de profondeur sur la ligne qui la divise du lot ci-dessus, 98 pieds 2 pouces et une ligne de profondeur sur l'autre ligne, et 42 pieds 7 pouces et 5 pouces sur une autre ligne, et 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond.—le tout plus ou moins.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits terrains.
Conditions—Comptant. Les taxes de 1887 seront assumées par les acquéreurs en sus du prix de leurs enchères.
Les actes de vente pardevant Omer Villeré notaire aux frais des acquéreurs.
15mars—15 25,31 avril 7 15

Cottage No 686 Avenue St-Charles, et 9 terrains à Carrollton.

Vve Clara G. Dorr et als. vs. la mineure Clara G. Dorr.

Vente en partage.

Nos 18,953 et 19,274 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI 16 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins en vertu de jugements de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus le 13 décembre 1886 et le 2 mars 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite à savoir:
1. Le cottage à un étage No 686 avenue St Charles, dans le quatrième district de cette ville, [illegible] par l'avenue St Charles, les rues Prytanee, Conery et Soniat, et mesurant 33 pieds [illegible] de face à la rue St Charles sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, la propriété est sur le coin des rues St Charles et Soniat.
2. Neuf terrains à Carrollton, 7me district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Monroe, De Armas, Lower Line et Millaudon, désignés comme lots 1 à 9.
Les lots Nos 1 à 4 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Macarty et 150 pieds de profondeur.
Le lot No 9 mesure 25 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Macarty, sur une profondeur de 150 pieds sur la ligne du lot No 8 et 131 pieds de profondeur et de face à la rue Lower Line, et 30 pieds 8 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond et forme le tout la façade du dit lot sur la dite rue Macarty.
Conditions—Pour la propriété décrite en premier lieu un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans, lesquels billets porteront intérêt de 8 pour cent par an avec lien du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles, les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues en 1887 et les acquéreurs déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James Fahey, notaire.
16 mars—16 26—avril 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété centrale de choix.

L'angle sud-est des rues Baronne et Gravier.

Succession de Mme Joséphine Elliott Lenes.

No 20,098—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—LUNDI 18 avril 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu de trois décrets de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu dans cette affaire les 11er, 11me et 17me jours de mars 1887 il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite à savoir:
La résidence à deux étages en briques No 178 rue Gravier, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Baronne, Union et Carondelet, et mesurant 30 pieds 10 pouces de face à la rue Gravier sur 105 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur et de face à la rue Baronne, le tout entre lignes parallèles. La propriété est louée à bail jusqu'au 1er octobre 1887 et donne un revenu annuel de $3000.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans, en billets de l'acquéreur à crédit et deux ans, portant 8 pour cent par an, payés au cas où ils ne seraient pas payés à l'échéance jusqu'à parfait paiement avec les clauses de sûreté, et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues pendant cette année 1887 et rendues payables en pour les acquéreurs de $2,000 [illegible] en dépôt de 10 pour cent du prix de la vente au moment de la vente.
L'acte de vente pardevant James Fahey notaire aux frais de l'acquéreur.
17 mars—17 26—avril 2 9 16 17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en briques à deux corps de logis,

Nos 379 et 381 rue Bienville, entre Prieur et Johnson.

Mary Ann Reynolds vs. John Reynolds et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,375.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 2 avril 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un jugement de partage rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 14 février 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-dessous décrite à savoir:
La résidence en briques à deux corps de logis Nos 379 et 381 rue Bienville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Prieur et Johnson. Le lot mesure 47 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 120 pieds. Le voisinage est désirable et recherché par de bons locataires.
Conditions—Trois septièmes du prix de l'adjudication comptant et le reste des quatre septièmes du dit prix, un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans, au gré des acquéreurs divisés en coupons au gré des parties intéressées. Les billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement final et le paiement des dits billets doit être garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété pour laquelle ils ont été donnés et les améliorations sur icelle et dont la propriété ne sera assurée jusqu'au paiement final des dits billets et la police d'assurance transférée aux porteurs des dits billets.
Les clauses usuelles de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer le paiement des dits billets du principal et intérêt et le non aliénation doit être inclus dans l'acte de vente. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1887 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Hero Jr., notaire.
1mars—1,12 19 26—2 av.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence rue Carondelet.

Résidence rue Dauphine, et Coin des rues Bourgogne et Conti.

Succession de Marie Eulalie Emma Dalcour.

No 13,517—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 23 avril 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, en vertu d'un jugement en partage rendu dans l'affaire ci-dessus le 14 mars 1887, et signé le 15 mars 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite à savoir—
1. **La résidence en briques à trois étages** No 120 rue Carondelet dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Poydras et Lafayette. Le lot mesure 23 pieds 9 pouces de face à la rue Carondelet, 23 pieds 9 pouces et 6 lignes de large dans le fond, sur 145 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Lafayette et 147 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Poydras compris au fond par une allée de 15 pieds de large, ouvrant sur la rue Lafayette et derrière laquelle il y a ample place pour une remise, une écurie ou pour autre usage.
Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1887.
2° **La spacieuse résidence à un étage** Nos 62 et 64 rue Dauphine, dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourbon, Bienville et Conti. Le terrain mesure 63 pieds 8 pouces et 1 ligne de face à la rue Dauphine sur 127 pieds et 2 lignes de profondeur. Il y a en tout environ 14 chambres qui peuvent être divisées en trois corps de logis et qui se louent actuellement $52 par mois.
3° **Cinq portions de terre** avec les rangées de bâtisses qui s'y trouvent, dans le Deuxième District dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Remparts, Conti et Bienville et sont désignées comme lots A et E. Le lot A mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Bourgogne sur 65 pieds de profondeur, et face à la rue Conti, et forme le coin des dites rues et est louée à raison de $25 par mois. Les lots B, C, et D mesurant chacun 26 pieds 5 pouces de face à la rue Bourgogne sur 65 pieds de profondeur. Deux des dits lots sont loués à raison de $20 par mois. Le lot E mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Bourgogne sur 65 pieds de profondeur. Cette propriété forme le coin sud ouest des rues Bourgogne et Conti ayant 134 pieds 3 pouces de face à la rue Bourgogne sur 65 pieds de profondeur et face à la rue Conti.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un ou un et deux ans de crédit à l'option des acquéreurs la portion à crédit sera divisée en paiements partiels en billets comportant intérêt au taux de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, les dits billets garantis par privilège et hypothèque spéciaux du vendeur sur les propriétés vendues, les acquéreurs devront assurer les améliorations pour le montant des billets et transférer les polices d'assurance aux détenteurs de billets. Les actes de vente renfermeront toutes les clauses usuelles de non aliénation, vente sans exécution, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets etc.
Les acquéreurs assumeront au-dessus du prix d'adjudication, les taxes d'Etat et de ville de 1887 et déposeront avec l'encanteur, au moment de l'adjudication, 10 pour cent du prix de la vente.
Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Charles Rolfe, notaire.
20mars—20 26—avril 2 9 16 23

L'Abeille de la [illegible]
Bureaux: No 7[illegible]

NOUVELLE[illegible]
MERCREDI[illegible]

VAPE[illegible]

COMPAGNIE [illegible]

TRANSAT[illegible]

Entre New Y[illegible]

LA BRETAGNE [illegible]
LA GASCOGNE [illegible]
LA NORMANDIE [illegible]

Prix du passage [illegible]

Billets aller et re[illegible]

LIGNE [illegible]
POUR NEW YOR[illegible]

KNICKERBOCKER [illegible]
LOUISIANA
Le steamer

NEW [illegible]

MANDEVILLE [illegible]

NEW CA[illegible]

BATEAU A[illegible]
Pour Mandeville [illegible]
LE STEAMER [illegible]

CHEMINS [illegible]
[illegible]SVILLE, N[illegible]
TEXAS [illegible]

Route du Sud de [illegible]

THE NEW-OR[illegible]
L'Abeille de la [illegible]

A Daily Newspaper [illegible] of September, 18[illegible] throughout Louisiana [illegible] The [illegible] in French and in the [illegible] Franco-American [illegible] papers and special [illegible] American readers [illegible] French language.

Subscript[illegible]

By Mail—Payable [illegible] prepa[illegible]

Weekly (8 double [illegible]) Saturday

FEUILL[illegible]

No 4.

CHAPEA[illegible]

PIERRE DE[illegible]

PREMIÈ[illegible]

Du soleil à Londres [illegible]
Et quant au Bois [illegible] et illuminées qui éclairent de Hyde Park [illegible] le vieux Parisien [illegible] les allées rustiques [illegible]
Pourtant le général [illegible] se plaindre.
Quand il s'était passé [illegible] la journée, en rentrant [illegible] ques, beau, sérieux, [illegible] a fait "un homme", [illegible] courage pour toute [illegible]
Le soir, quand il [illegible] dans le monde, le 7[illegible] naient ensemble [illegible] dans la grande salle [illegible] sington.
Le dîner fini, les [illegible] le café était sur la [illegible] ral allumait son [illegible] disait Jacques, [illegible] père!"